

La Tribune

PUBLICS **FO**

n° 382 - Décembre 2019

IMPACT

Dossier

Loi Transformation de la Fonction Publique
et la formation des agents

**Vous pensez que
LA PROXIMITÉ
c'est essentiel.**

**Nous sommes
bien d'accord.**

LIOBUS

S
es
DVD

LA PREUVE : 94 AGENCES RÉPARTIES SUR TOUT LE TERRITOIRE.

Notre engagement ? Être au plus près des agents des services publics locaux tout au long de leur vie professionnelle et personnelle. Services et conseils adaptés à leur statut en matière de santé, prévention, retour à l'emploi... La MNT rencontre régulièrement les agents lors des permanences qu'elle tient dans plus de 1 400 collectivités.

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER.

En savoir plus :



► mntetvous.mnt.fr

► 09 72 72 02 02

(prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.



GRUPE **vyv**

Face aux attaques : une seule réponse !

Au moment de la rédaction de cet éditorial, le gouvernement souhaite faire des annonces... Après son attaque sans précédent envers la Fonction Publique, il tente, coûte que coûte, d'éviter la convergence des luttes sur l'épineux dossier des retraites qui doit impacter le secteur public comme le secteur privé.

Les lois dites de « Transformation de la Fonction publique » et « Ma Santé 2022 » sont pour autant maintenues et même renforcées dans le discours du Président de la République. Nous mesurons déjà, dans le contenu des premiers textes qui en découlent, les conséquences sur le service rendu à la population mais également sur nos statuts.

Nous ne pouvons pas accepter cette orientation !!

A quelques heures de l'annonce par le Premier Ministre d'un « grand » plan de sauvetage pour l'hôpital, nous constatons qu'il arrive après l'imposition d'un ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie) hospitalier totalement insuffisant à 2,1% et très largement inférieur à 2019.

C'est dans ce contexte « d'embrasement » du secteur public hospitalier que le gouvernement tente par sa stratégie de communication d'apparaître comme le sauveur de l'hôpital.

Par ailleurs, comment qualifier aujourd'hui l'absence de réponse du gouvernement aux revendications de nos camarades pompiers. Les rencontres se succèdent (Place Beauvau) et le ministre affiche dans ses minces propositions tout son mépris envers nos camarades.

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas dupes ! Nos revendications, générales, catégorielles et sectorielles sont importantes et nous continuons à les porter avec force et détermination.

Concernant le dossier de la contre-réforme des retraites, c'est l'ensemble des salariés qui est concerné, fonctionnaires et travailleurs du secteur privé.

Sur l'ensemble de ce dossier comme sur les autres, la Fédération FO-SPS ne lâchera rien et nous nous opposerons tous ensemble sur les deux fronts, unis et solidaires.

Plus que jamais, la Fédération FO-SPS, résolument combative, appelle l'ensemble de ses syndicats à tout mettre en œuvre pour réunir les conditions d'une très forte mobilisation.

Un seul mot d'ordre, TOUS EN GREVE A PARTIR DU 5 DECEMBRE 2019, pour un mouvement sans précédent qui nous amènera vers l'aboutissement de nos revendications !



Didier BIRIG
secrétaire général

- 3** *Editorial*
Didier BIRIG
- 4** *Le mot de*
Yves VEYRIER
- 5** *Comité national*
Résolution du CN
- 9** *Femme militante*
Rachel BARRION
- 10** *Dossier*
Loi Transformation de la
Fonction Publique et la
formation des agents
- 15** *Actualité*
Rencontre avec la
coordination des employeurs
territoriaux
- 16** *Ultra-marins*
Agissons ensemble pour
gagner sur nos revendica-
tions
p.17 : Visite du Président de
la République à La Réunion
- 19** *FSESP*
Vous avez dit EPSU?
- 20** *Dans vos régions...*
Rhône-Alpes
p.23 : Occitanie
- 25** *Sapeurs-pompiers*
p.26 : Habitat
p.28 : Retraités
p.30 : Funéraires



Yves VEYRIER

secrétaire général

Des mobilisations cruciales pour l'avenir de notre santé et de nos retraites

A l'heure où ces lignes sont rédigées, nul ne peut prévoir quelles seront les suites des mobilisations qui ont cours. Elles sont cruciales pour l'avenir de notre santé et de nos retraites. Après des mois de grèves, manifestations et actions pour défendre l'hôpital public, notamment à l'initiative de la Fédération, le gouvernement a fini par déclarer qu'il prenait la mesure des difficultés, sans toutefois présenter un véritable plan d'urgence assorti de réponses concrètes à la hauteur des attentes de l'ensemble des personnels de toutes les catégories.

Tout au long de ces semaines, la Confédération a apporté un soutien sans faille à la Fédération et ses syndicats. Sur les moyens humains et financiers, on ne peut faire croire que l'on peut, en réorganisant indéfiniment le système de santé, faire mieux avec moins de moyens. L'hôpital n'est pas une entreprise ! Cette logique managériale ne fonctionne pas. Moyens et budgets hospitaliers conséquents, revalorisations des salaires et des carrières, effectifs supplémentaires et conditions de travail, ouvertures de lits nécessaires et accueil des patients, vont de pair. C'est une question de choix de société non réductible à la logique de compétitivité.

La Confédération était également aux côtés des professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux, apportant son soutien aux actions menées, notamment dans les EHPAD. Là aussi la question des recrutements, de la reconsidération et de la revalorisation des métiers et carrières, celle des salaires sont autant posées avec l'enjeu des conditions de travail pour l'ensemble des personnels. La Confédération a lancé une grande campagne d'information sur les services à la personne à qui l'on confie ceux qui nous sont chers.

Elle suit également avec attention, l'action de la Fédération sur les services publics terri-

toriaux touchés comme toute la fonction publique par la loi dite de transformation. L'enjeu est double: risque de précarisation accrue et affaiblissement de la représentation collective syndicale des agents.

Sur les retraites qui concernent tout un chacun, femmes et hommes, FO a très largement fait connaître ses analyses et sa détermination. Au niveau national, affirmant la nécessité d'œuvrer à l'unité d'action syndicale la plus large, nous avons appelé à rejoindre « par un appel interprofessionnel, la grève unie des syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre prochain ». Ces actions visent, pour les générations actuelles et futures, à préserver un système de retraite qui garantisse et améliore les droits.

La Confédération FO ne dit pas que rien ne doit changer : les systèmes actuels doivent être améliorés mais le régime unique par points ne va pas dans le sens d'une amélioration des droits, bien au contraire. Il remettrait en cause l'ensemble du système de retraites existant et ses régimes. A commencer par le régime de base de la sécurité sociale, relevant de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) avec son régime complémentaire (AGIRC-ARRCO), le code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires ainsi que le régime des fonctionnaires des collectivités territoriales. A eux seuls, ces régimes représentent plus de 80% de la population active salariée.

Demain, l'Etat, les gouvernements seraient seuls décideurs, disposant de tous les leviers, sans contrepoids, pour gérer les retraites en fonction des contraintes budgétaires et financières. Tout le monde l'a compris : « il faudra travailler plus longtemps » ou voir sa retraite baisser !

Depuis le début, pour ces raisons, FO a fait connaître son opposition au principe même du régime unique par points. Nous y opposons la défense de notre système de retraite par répartition, et nous sommes bien déterminés à porter nos revendications en ce sens.

Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
153/155 rue de Rome 75017 Paris
www.fo - publics - sante.org
Directeur de publication : Didier BIRIG
Rédaction : Secrétariat Fédéral
Impression : GROUPE DROUIN
IMPRIMERIE - 92 avenue Ernest
Cristal - 63170 AUBIERES
Diffusion : sarl d'édition de la
Tribune des Services Publics
Crédits photos : Tony
ARTIGAS et Frédéric BLANC
N° commission paritaire 0921 S 06335
ISSN N° 2646-4101 - 4^{ème} trimestre 2019

Résolution du Comité National

Le Comité National de la Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé FORCE OUVRIERE réuni du 8 au 11 octobre 2019 à Paris au siège de la Fédération.

Le CN réaffirme qu'il s'inscrit dans les résolutions du Congrès Fédéral qui s'est tenu du 14 au 18 janvier 2019 à Rouen et de la résolution du Comité Confédéral National (CCN) du 25 au 26 septembre 2019. Le Comité National considère que la crise actuelle et les mouvements de contestation légitimes dans nos secteurs de ces derniers mois sont le produit des politiques économiques et sociales menées depuis de nombreuses années privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et retraités, de la protection sociale et des services publics.

Il constate que la situation sociale est exceptionnelle du fait d'un rejet massif de la politique gouvernementale qui est dirigée, avec violence, contre la classe ouvrière et les droits collectifs, notamment en matière de salaires, de retraite et de services publics.

Il considère que, plus que jamais, l'indépendance et la liberté syndicales incarnées par notre organisation sont à l'ordre du jour et que ces dernières sont en première ligne dans la défense des intérêts des agents et salariés du secteur public et privé.

C'est dans ce contexte social très dégradé et extrêmement tendu, que le Comité National a été amené à dé-

battre de l'avenir des services publics de proximité remis en cause par les trois lois votées pendant l'été, dites de Transformation de la Fonction Publique le 7 août 2019, Ma Santé 2022 le 16 juillet 2019, et pour l'Éducation Nationale, la loi Blanquer le 2 juillet 2019.

Le Comité National constate que ces lois portent atteinte aux statuts, aux emplois et aux fondements du service public républicain, gages d'égalité de traitement des usagers, et garants de l'indépendance des agents à l'égard des exécutifs.

Aussi, **le Comité National exige l'abrogation pure et simple des lois « DUSSOPT », « BUZYN » et « BLANQUER » ; l'ouverture de réelles négociations et un véritable débat** sur l'avenir et les missions de la fonction publique, afin d'obtenir des moyens adaptés aux réels besoins.

Le Comité National constate que le gouvernement, comme par le passé, reste sourd à nos revendications.

Que ce soit sur les instances représentatives des personnels, le dialogue social, le recours au recrutement de contractuels, la politique de rémunération, la position idéologique du gouvernement a abouti à un vote de rejet unanime des 9 organisations syndicales, dans toutes



les instances consultatives des personnels.

Le Comité National dénonce par ailleurs le dénigrement des fonctionnaires organisé par la cellule de communication du gouvernement.

Le Comité National donne toute latitude à la Fédération de participer, dans un premier temps, aux divers groupes de travail inhérents aux lois de transformation de la Fonction Publique et de transformation du système de santé (Ma santé 2022) en coordination avec l'UIAFP FO; mais si le Bureau Fédéral considère que ces réunions sont un simulacre de dialogue social, eu égard à nos demandes de modifications de textes et revendications, FO les quittera et ne prendra plus part à l'ensemble de ces réunions.

A l'inverse, dans le droit fil de la résolution du CCN, **la Fédération ne participera pas aux diverses réunions para-**

métriques sur le projet de loi retraite du régime universel par points. Pour autant FO portera l'ensemble de ses positions et revendications dans l'ensemble des instances représentatives où elle est convoquée.

Loi de transformation de la Fonction Publique

Le Comité National condamne la politique du gouvernement qui affaiblit les organisations syndicales représentatives par la fusion des instances, CT/CHSCT.

Au moment où les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux sont frappés par les conséquences dramatiques de ces restructurations, l'abandon des CHSCT relève d'une réelle provocation.

Le Comité National s'oppose à toute fusion et exige le maintien en l'état des instances consultatives du personnel.

De même, il s'oppose à l'hégémonie du Conseil Commun organisée sur les 3 versants de la Fonction Publique.

Concernant les Commissions Paritaires, le Comité National exige également la préservation de l'ensemble de leurs compétences et s'oppose à l'amenuisement de leurs attributions. Les accepter reviendrait à cautionner l'arbitraire dans les décisions prises pour la carrière des agents.

Le Comité National condamne également la politique de contractualisation de la Fonction Publique contenue dans la loi de transformation de la Fonction Publique. Il condamne et s'oppose fermement à la précarisation de l'emploi, au développement de l'emploi contractuel en lieu et place d'emplois statutaires.

Il exige la titularisation immédiate de tous les contractuels.

Le Comité National dénonce les dispositions qui vont imposer aux fonctionnaires une mobilité forcée tant dans le secteur public que le secteur privé. Il s'oppose par ailleurs au renforcement des compétences de la commission de déontologie, facilitant cette mobilité.

Le Comité National rejette la mise en place de la rupture conventionnelle dans la Fonction Publique qui est une arme de destruction d'emplois et notamment à l'adresse des personnels les plus en difficultés.

Il condamne les atteintes portées au droit de grève dans la Fonction Publique Territoriale et à la liberté syndicale à travers les dispositions de la loi dite de « transformation de la Fonction Publique ».

Dans le prolongement des huit conférences interrégionales pour la défense des agents et de la fonction pu-

blique territoriale, qui ont regroupé plus de mille participants, **le Comité national invite l'ensemble de ses syndicats à tenir des assemblées générales et des réunions d'informations, pour que le plus grand nombre d'agents soit éclairé sur les conséquences de la loi, afin d'établir le cahier de revendications tout en construisant le rapport de force.**

Secteur de la Santé

Le Comité National condamne le recours aux ordonnances prévues par la loi santé. **Il exige le maintien de l'ensemble des hôpitaux de plein exercice et s'oppose à la « labellisation » d'hôpitaux dits de proximité, dont l'objectif premier est la fermeture de services de chirurgies, d'urgences et de maternités dans 300 à 400 hôpitaux généraux.**

Le Comité National réaffirme son opposition aux Groupements Hospitaliers de Territoires (G.H.T.), accélérant la fusion des hôpitaux, et synonymes de suppressions d'emplois, de mobilité forcée des personnels.

De même, **le Comité National demande à ses syndicats de ne pas participer aux « conférences territoriales de dialogue social », dont l'objectif est d'accompagner cette politique de destruction du service public et de milliers d'emplois.**

Le Comité National condamne tous les plans de retours à l'équilibre.

Pour le CN, « le pacte de refondation des urgences » de Mme BUZYN ne répond en rien à la réalité du terrain et encore moins à la colère et aux besoins exprimés depuis des mois par les agents.

Dans ces conditions, le Comité National revendique et exige :



- La **réouverture sans délai** de plusieurs milliers de lits d'aval en médecine, chirurgie et soins de suite pour désengorger les services d'urgences ;
- Le **recrutement des personnels soignants et médicaux** nécessaires à une prise en charge de qualité ;
- La **suppression de l'enveloppe fermée**, l'augmentation significative des budgets des établissements et de réinjecter les crédits supprimés en 2018 et 2019.

Le Comité National apporte son soutien plein et entier à tous les syndicats et aux personnels des services qui sont aujourd'hui en grève.

Il appelle toutes ses structures à organiser des assemblées générales, afin de mettre à l'ordre du jour la grève reconductible.

Défense de la Psychiatrie

Concernant la Psychiatrie publique, le Comité National rappelle ses principales revendications:

- Le Comité National exige **l'arrêt immédiat des fermetures de lits** – la réouverture des lits supprimés et l'embauche immédiate des effectifs nécessaires.
- Le Comité National revendique le **maintien de la sectorisation** découlant de la circulaire du 15 mars 1960 et de la loi de juillet 1985 qui garantissent le système de soins psychiatriques dans le champ sanitaire.
- Le Comité National demande la **garantie que la formation débouchant sur le diplôme infirmier prenne en compte effi-**

cacement la spécificité de la psychiatrie. Cette exigence ne peut pas se confondre avec la mise en place des « pratiques avancées » en psychiatrie, sur lesquelles le Comité National confirme son opposition.

Le Comité National dénonce les préconisations du rapport dit « Wonner » sur l'état de la psychiatrie en France



ayant pour objectif la prise en charge des pathologies relevant de la psychiatrie sur un mode ambulatoire à plus de 80 %, entraînant à la même hauteur le redéploiement des agents et la fermeture de lits.

Les collectivités territoriales et les EPCI

Le CN condamne avec la plus grande fermeté les différentes lois de réforme des collectivités territoriales, ainsi que le projet de création de la collectivité européenne d'Alsace. Que ce soit par la création des métropoles, les fusions d'intercommunalités, les créations de communes nouvelles ou celles des grandes régions, les différentes lois de réforme des collectivités ont porté atteinte au service public de proximité et aux droits des agents territoriaux. Le Comité National dénonce, en particulier, les mobilités forcées, géographiques ou fonctionnelles, engendrées par ces différentes lois.

De même, le Comité National exige la suppression du « pacte financier » entre l'Etat et les collectivités ou EPCI les plus importants qui limite l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an et entraîne des milliers de suppressions de postes, la remise en cause des avancements de grades, des régimes indemnitaires, de l'action sociale, du temps de travail et plus généralement des droits acquis localement par la négociation ou le rapport de force.

Les EHPAD

Concernant les EHPAD et les services d'aide à domicile, le Comité National continue de tirer la sonnette d'alarme. **Il est urgent de desserrer l'étouffement budgétaire et d'appliquer le ratio de « un personnel pour un résident » dans tous les EHPAD qu'ils soient hospitaliers, territoriaux ou relevant du secteur privé.** Il dénonce le désengagement des gouvernements successifs sur le financement des EHPAD. Il condamne également l'absence de moyens dans les services de soins à domicile publics ou privés, qui pâtissent eux aussi de l'absence de mesures dans ce secteur. Aussi, **le Comité National exige, dans un premier temps et d'ici la fin de l'année, la création de 40.000 emplois pour ces deux secteurs et l'augmentation des salaires.**

Le CN se félicite très largement de la Conférence Nationale qui s'est tenue le 5 septembre dernier au siège de la Confédération où les camarades des secteurs public et privé ont pu dénoncer leurs mauvaises conditions de travail et d'exercice et leur manque de reconnaissance. Le Comité National fait

siennes leurs revendications. Le Comité National apporte son soutien plein et entier aux camarades en lutte actuellement dans le secteur et appelle tous les agents à participer massivement à la journée de grève du 15 octobre prochain.

Le Comité, afin de garantir la solidarité et l'égalité de traitement des personnes âgées sur l'ensemble du territoire, **exige la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la sécurité sociale.**

Secteur privé

Le Comité National condamne la loi travail et les ordonnances MACRON qui ont pour conséquence la détérioration des négociations dans l'ensemble du secteur.

Le Comité National exige l'abrogation de ces différentes lois et l'ouverture de véritables négociations sur les classifications et la préservation du paritarisme dans l'ensemble des conventions collectives nationales.

Salaires

Le Comité National condamne la mise en place de la rémunération au mérite, le gel des salaires. **Il exige une augmentation immédiate et générale de la valeur du point d'indice, la revalorisation des grilles indiciaires, la revalorisation du SMIC à 80% du salaire médian (soit 1450 € nets/mois), et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat générée par 10 ans de gel des salaires (soit 18%).**

Pour le secteur privé, le Comité National exige l'augmentation immédiate des salaires dans l'ensemble des conventions collectives nationales.

Retraites

Le Comité National exige le maintien des 42 régimes de retraite existants. Il rejette tout système universel de retraites par points, qui mettra en cause les acquis de chaque régime. Par ailleurs, le Comité National rejette tout système non basé sur la solidarité intergénérationnelle.

La valeur du point sera déterminée par le gouvernement et va ainsi devenir une variable d'ajustement économique.

En aucun cas FO ne saurait cautionner une nouvelle baisse des pensions, alors que certains agents hospitaliers et territoriaux partent déjà en retraite avec moins de 900 €.

Le Comité National exige le maintien de la catégorie active et insalubre.



Il s'oppose fermement à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite que ce soit par le biais d'un âge légal, un âge de taux plein, pivot ou d'équilibre ou par l'allongement de la durée d'activité.

Le Comité National prendra toutes les dispositions pour obtenir le retrait du projet de réforme des retraites MACRON/DELEVOYE.

Il se félicite que la journée du 21 septembre, à l'appel de

la Confédération ait été une réussite. Dans son prolongement, et à l'instar du CCN, le Comité National invite tous ses syndicats à organiser des réunions et Assemblées Générales de personnels pour faire voter des motions indiquant la décision de préparer la grève dans un cadre reconductible et interprofessionnel à compter du 5 décembre par l'unité d'action la plus large.

Créer le rapport de force

Le Comité National apporte son soutien aux syndicats et aux personnels mobilisés et/ou en grève dans les établissements publics et privés. Ces actions démontrent et prouvent le rejet de la politique anti-sociale du gouvernement et du patronat. Pour le Comité National, il faut poursuivre et amplifier le combat pour stopper l'escalade de ces attaques d'une violence jamais connue à ce jour.

Le Comité National appelle l'ensemble de ses structures syndicales à se mobiliser pour réussir les journées de grève du 15 octobre pour les agents des EHPAD, des Services de Soins à domicile, et pour les sapeurs-pompiers professionnels.

Le CN donne mandat au secrétariat fédéral pour tout mettre en oeuvre pour organiser la riposte à la hauteur des enjeux, y compris par la grève interprofessionnelle reconductible dans l'unité la plus large.

RÉSISTER REVENDIQUER RECONQUÉRIR !

Résolution adoptée à l'unanimité, à Paris, le 11 octobre 2019

Formatrice de terrain

La parité est désormais acquise au sein du bureau confédéral !

Le départ de **Philippe PIHET**, jusqu'ici en charge du secteur retraites et prévoyance complémentaire, a rebattu les cartes et a permis d'accueillir une nouvelle secrétaire confédérale. Élu lors du dernier comité confédéral national qui s'est tenu les 25 et 26 septembre, **Rachèle BARRION**, conseillère technique au sein de la Fédération des services publics et de santé (FSPS) – la plus puissante fédération de FO – depuis 2014, fait désormais partie des treize membres du bureau confédéral.

Elle prend en main la formation des militants syndicaux à la place de **Didier PORTE** qui s'occupe à présent de la logistique et des moyens de l'organisation, en relation étroite avec le secrétaire général. Un domaine qu'elle connaît bien pour avoir intégré l'équipe du Centre de formation des militants syndicaux (CFMS) en 2015, et animé, depuis, de nombreux stages sur l'ensemble du territoire.

Son objectif

« Transformer l'adhérent en militant » afin de mieux l'armer face à la direction de l'entreprise.

« Développer notre organisation et nos structures passe avant tout par la case formation, un outil d'émancipation de la classe ouvrière », dit-elle.

Ses enjeux

« Répondre au plus près aux besoins du terrain » et, notamment, aider les élus dans la mise en place du comité social et économique (CSE). Un sujet qui ne concerne plus uniquement les représentants syndicaux du privé mais aussi ceux du secteur public, la loi de transformation de la fonction publique du 7 août 2019, ayant créé une instance unique de dialogue social, calquée sur un modèle identique. « FO est la première organisation syndicale dans la fonction publique de l'État », tient-elle à rappeler.

Une nouvelle responsabilité sera par ailleurs dévolue à la secrétaire confédérale : celle de former les conseillers prud'hommes.

Mais c'est avant tout son parcours de militante, son réseau, sa bonne connaissance de l'implantation de la centrale et des rapports de force au sein des territoires qui auront séduit **Yves VEYRIER**.

Après un BTS en secrétariat médical, elle entre en 1988 à l'hôpital de Saint-Nazaire (Loire Atlantique), où elle occupe un poste d'assistante médico-administrative. Pendant onze ans, elle sera contractuelle et confrontée à la précarité du statut, avant d'avoir l'opportunité de devenir titulaire. À l'époque, et jusqu'en 2003, la CFDT était le syndicat majoritaire sur l'établissement. Pourtant, c'est

à la porte de FO, qui n'arrivait qu'en troisième position, qu'elle frappe. « Je voulais comprendre le sens des politiques mises en place », explique-t-elle. Son engagement syndical, elle le doit en bonne partie à **Anne BOURGEOIS**, alors secrétaire générale FO de l'hôpital de Saint-Nazaire.

« Elle m'a transmis une conscience politique, le sens des responsabilités, la rigueur et la pugnacité. Surtout, elle a apporté des réponses aux questions que je me posais.

» En 2007, soit une dizaine d'années plus tard, c'est elle qui lui succède à la tête du syndicat FO de l'hôpital de Saint-Nazaire, devenu entre-temps l'organisation numéro un au sein de l'établissement. Elle sera également secrétaire adjointe de l'union locale de Saint-Nazaire, membre du bureau régional, membre de la commission administrative de l'union départementale 44 et conseillère de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Aujourd'hui, elle voit son arrivée au bureau confédéral comme « un nouveau challenge », avec pour espoir de « souffler un vent nouveau », celui du terrain...

Nathalie Tran
Liaisons sociales
magazine n° 205 - oct. 2019



Rachèle BARRION
Secrétaire
confédérale FO

1998
Adhésion à FO

2007
Secrétaire générale FO
de l'hôpital
de Saint-Nazaire

2014
Conseillère technique
au sein de la Fédération
des services publics
et de santé (FSPS)

2015
Animatrice au Centre
de formation des
militants syndicaux
(CFMS)

Loi Transformation de la Fonction Publique et la formation des agents



Les textes fondateurs de la formation professionnelle en l'occurrence l'Accord national Interprofessionnel du 9 juillet 1970 et la loi du 16 juillet 1971 dite loi « Delors » ont d'une part, fait entrer la formation professionnelle dans le droit du travail, d'autre part créé un droit à prendre un congé pour suivre une formation et en dernier lieu, instaurer une obligation pour les entreprises de participer au financement des actions de formation par biais d'une contribution obligatoire. En conséquence le système de formation professionnelle a été architecturé sur le triptyque suivant : gratuité de la formation pour le salarié, organisation sur le temps de travail et financement assuré par l'employeur.

En continuité des lois votées dans le secteur privé, 4 temps forts ont rythmé l'organisation de la formation dans la Fonction Publique Territoriale : la loi du 13 juillet 1972 crée le CFPC (centre de formation du personnel communal), la loi du 12 juillet 1984 donne obligation de réaliser un plan de formation, la loi du 13 juillet 1987 dite loi « Galland » institue le CNFPT, la loi du 2 février 2007 instaure la formation professionnelle tout au long de la vie.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique réforme la formation professionnelle des agents territoriaux au travers de ses titres III « améliorer la gestion des personnels » et IV « améliorer la mobilité et transition professionnelle ».

Bien que les dispositions introduites par ladite loi doivent être complétées par des ordonnances et des décrets d'application, ses articles impactent d'ores et déjà le CNFPT, établissement qui organise le service public de formation, ainsi que certains dispositifs de formation.

Les impacts sur le CNFPT

L'article 50 de la loi édicte une batterie de mesures qui vise à placer le CNFPT sous une tutelle déguisée de l'Etat et à une reprise en main par les employeurs publics.

Tout d'abord, le CNFPT devra remettre un rapport au Parlement, avant le mois de septembre, décrivant l'activité de formation ainsi que l'utilisation du produit de la cotisation versée par les collectivités territoriales. Notamment seront présentées les actions menées en matière de formation obligatoire (21 % de l'activité du CNFPT en 2018) et continue (79 % de l'activité comprenant les préparations aux concours et examens professionnels). Un décret doit venir préciser le contenu type du rapport.

Deuxième mesure, symptomatique de cette mise sous contrôle, l'obligation faite au CNFPT par le biais de ses délégations régionales, de conventionner avec les Centres de Gestion coordonnateurs au niveau régional.

La convention définira l'articulation de leurs actions respectives, notamment en matière d'organisation des concours et des examens professionnels, de prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi, de reclassement des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, d'accompagnement personnalisé à la mobilité et d'emploi territorial. Un bilan annuel de ces actions devra être établi et présenté à la conférence régionale de l'emploi prévue à l'article 27 de la loi du 26 janvier 1984, diligentée par les CDG représentant les seuls employeurs publics.

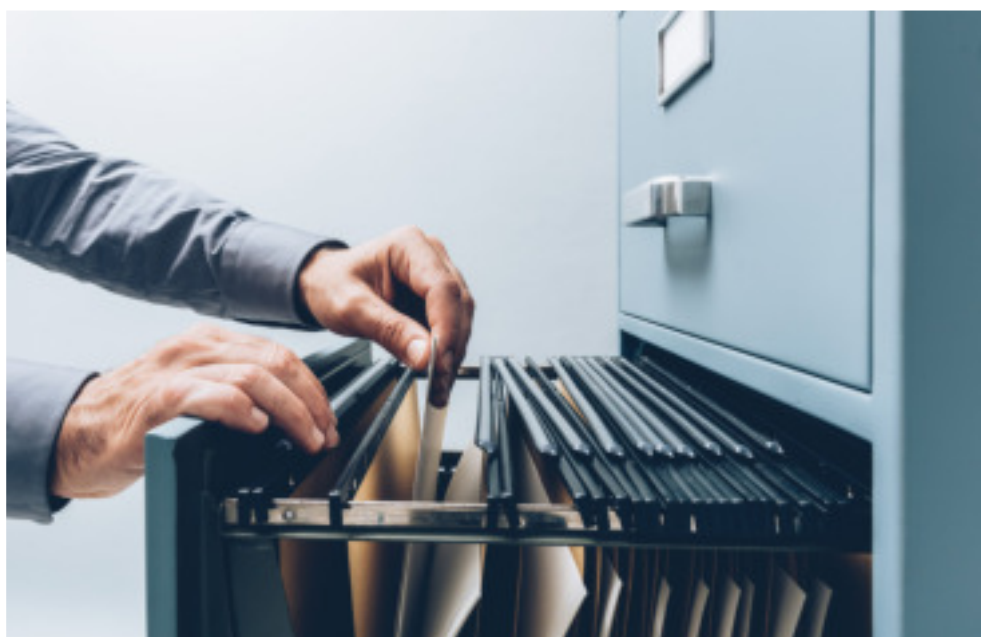
Enfin, la loi impose au CNFPT de réorganiser ses délégations en respectant le périmètre des nouvelles régions administratives issues de la réforme du 16 janvier 2015. Cette disposition entraînera une nouvelle géographie du CNFPT avec 18 délégations régionales (contre 29 aujourd'hui). Dix délégations (dont 5 en outre-mer)

ne seront pas modifiées, les autres étant regroupées au sein de 8 nouvelles entités. Le siège de toutes ces délégations, nouvelles comme anciennes, sera fixé par le conseil d'administration en début d'année 2020, l'organisation administrative devant être opérationnelle en automne 2020. Une des conséquences de cette « régionalisation », réside dans le fait que les conseils régionaux d'orientation, composés paritairement d'élus et d'organisations syndicales, qui ont pour mission de recenser les besoins de formation sur leur ressort territorial, seront renouvelés après les municipales de mars 2020 au sein de ce nouveau cadre géographique. La suppression de délégations et de leurs instances impliquera une moindre représentativité pour les organisations syndicales et entraînera un affaiblissement du paritarisme.

En outre pour FO, cette réorganisation oblige à faire preuve d'une grande

vigilance tant en terme de maintien de l'égalité d'accès à la formation pour les agents, qui bénéficiaient jusqu'à lors d'un maillage territorial de proximité avec ses 29 délégations régionales et 64 antennes départementales ; qu'en terme de maintien de la qualité de l'offre de formation avec ses pôles de compétence, les Inset et l'INET.

Il semblerait que les préconisations de la Cour des Comptes édictées en 2015, réitérées en 2016 sur la modification du statut du CNFPT qui apparaissait « ambigu et sans tutelle » et demandait une intervention de l'Etat dans son pilotage aient été partiellement entendues. De même une volonté de contrôle du CNFPT, accompagnée d'une demande de déconcentration, ressortait des propositions déposées dans le rapport parlementaire commis par **MM Jacques SAVATIER, député et Arnaud DE ABELANET, sénateur.**



La nouvelle organisation du CNFPT

Les 10 délégations dont le périmètre correspond aux régions administratives : Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, La Réunion.

Les 8 nouvelles délégations régionales issues de regroupements : Île-de-France (regroupant les délégations régionales de Première et Grande couronne) ; La Nouvelle Aquitaine (regroupant les DR d'Aquitaine, de Poitou-Charentes, du Limousin) ; Auvergne Rhône-Alpes (regroupant les DR d'Auvergne, de Rhône-Alpes Lyon, de Rhône-Alpes Grenoble) ; Occitanie (regroupant les DR de Midi-Pyrénées, de Languedoc Roussillon) ; Normandie (re-

groupant les DR de Normandie-Rouen, Normandie-Caen) ; Hauts-de-France (regroupant les DR de Nord-Pas-de-Calais et Picardie) ; Grand Est (regroupant les DR de Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace Moselle) ; Bourgogne Franche-Comté (regroupant les DR de Bourgogne et Franche-Comté).

Création de 6 espaces de coopération (largement inspirés des pratiques antérieures avec les inter-délégations et interrégions pour tenir compte à la fois des effectifs territoriaux et de l'activité des DR) : Les Hauts-de France et la Normandie ; La Bretagne, les Pays de la Loire et le Centre Val de Loire ; Le Grand Est et la Bourgogne Franche Comté ; La Provence Alpes Côte d'Azur et la Corse ; Les Antilles Guyane (Martinique, Guadeloupe, Guyane) ; L'Océan Indien (La Réunion, Mayotte).

Les nouvelles dispositions en matière de formation

La loi vient amender des dispositifs existants et crée de nouvelles mesures qui seront pour la plupart complétées par des décrets.

Le Compte Personnel de Formation

Le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 a transposé les dispositions du compte personnel d'activité dans la fonction publique. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a procédé à la monétisation des droits du compte personnel de formation pour les salariés, les demandeurs d'emploi et les travailleurs indépendants. La loi du 6 août 2019 maintient pour les agents de la fonction publique une comptabilité des droits en heures et garantit la portabilité des droits entre le

secteur privé et le secteur public. Elle ouvre la possibilité de convertir en heures les droits acquis en euros, une disposition équivalente ayant été intégrée au code du travail (article L 6323-3) pour la conversion en euros des droits acquis en heures. La loi supprime du domaine législatif et renvoie au niveau réglementaire la fixation des montants en heures des droits à formation, les rythmes d'alimentation du compte personnel de formation ainsi que les plafonds. FO, qui est opposée aux comptes individuels, **négarion des garanties collectives, a voté contre le projet de décret soumis à l'examen du CCFP le 17 octobre 2019.**

Les droits concernant le CPF sont modifiés (cf. tableau ci-contre). Ses nouvelles dispositions seront applicables au 1^{er} janvier 2020.

Une information sur l'ouverture et l'utilisation des droits afférents au CPF devra être délivrée à l'agent lors de l'entretien professionnel annuel. Cette mesure entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2021, l'information devra être communiquée dès les entretiens conduits durant l'année 2020.

La formation des contractuels

Les contractuels recrutés sur des emplois permanents devront bénéficier d'une formation d'intégration et de professionnalisation dès lors que la durée de leur contrat dépassera une année.

La formation systématique des agents publics pour exercer des fonctions de managers

Une disposition de la loi pose le principe selon lequel les fonctionnaires doivent bénéficier d'une formation

Droits modifiés concernant le CPF

AVANT le décret	APRES le Décret
24 heures par an sur 5 ans	25 heures par an sur 6 ans
Seuil de 120 heures	Suppression du seuil de 120 heures ce qui implique la limitation de l'alimentation du CPF à 12 heures par an
+ 12 heures par an avec un plafond de 150 heures	Plafond de 150 heures
+ 48 heures par an avec un plafond de 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualification	+ 50 heures par an avec un plafond de 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualification

au management, dès lors qu'ils accèdent pour la première fois à des fonctions d'encadrement.

Par ailleurs, les personnes nommées sur des emplois fonctionnels dans les communes de plus de 40.000 habitants par la voie du recrutement direct, devront suivre une formation les préparant à leurs nouvelles fonctions notamment en matière de déontologie ainsi que d'organisation et de fonctionnement des services publics.

La période de préparation au reclassement

Le décret du 5 mars 2019 institue une période de préparation au reclassement (PPR) au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions. La PPR a pour objectif de préparer les agents à leur reclassement dans un autre emploi sur une période de 12 mois pouvant comporter des périodes de formation, d'observation ou de mise en situation sur un ou plusieurs postes. La loi complète l'article 85-1 de la loi du 26 janvier 1984 relatif à la PPR en stipulant que du-

rant son congé pour raison de santé, l'agent peut, sur la base du volontariat et avec l'accord de son médecin traitant, suivre une formation ou un bilan de compétences.

Le financement d'actions de formation longues pour les fonctionnaires momentanément privés d'emplois

La prise en charge par le CNFPT ou le CDG des fonctionnaires momentanément privés d'emploi est modifiée afin de rendre opérationnelle le reclassement dans la FPE ou FPH. Dorénavant est ouverte la possibilité de financer des actions de formation longues nécessaires à l'exercice d'un nouveau métier dans la FP ou le secteur privé.

La dérogation à la formation obligatoire des policiers municipaux au titre de la reconnaissance de l'expérience professionnelle

Cette disposition concerne les anciens gendarmes et policiers nationaux qui rejoignent la police municipale. Ils pourront être dispensés de tout ou partie de la formation d'intégration et de professionnalisation

du fait de la reconnaissance de leurs expériences professionnelles antérieures. La mesure devra être précisée par un décret d'application. Néanmoins, elle produira des effets tant au niveau de l'activité des délégations du CNFPT (la formation des policiers municipaux représente 7% de l'activité formation), que des sites de regroupement pour la formation des agents.

Le tableau de présentation de ces différents dispositifs, axés **majoritairement** sur l'individualisation des droits à la formation, doit être complété de deux points majeurs, qui génèrent de grandes inquiétudes quant à la préservation du système de formation de la fonction publique territoriale.

Le premier point concerne le financement des coûts de la formation pour l'apprentissage. Cette question s'est invitée dans des débats sur l'avant-projet et le projet de loi, compte tenu de l'impasse juridique créée par la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 sur le financement des CFA (centre de formation des ap-

prentis). La loi a fixé à 50% la nouvelle clé de répartition de la formation des apprentis à partir du 1^{er} janvier 2020 à prendre en charge par le CNPT, les collectivités territoriales finançant les 50% restants. La mesure pour le CNFPT est estimée de 38 à 50 M d'€, en fonction du nombre d'apprentis et des métiers de l'apprentissage.

Cette charge supplémentaire qui n'est pas compensée par une augmentation du taux de cotisation - maintenu à 0.9% pour 2020 - viendra obérer la formation initiale et continue des fonctionnaires territoriaux, déjà malmenée par la baisse du taux. Pour mémoire, le CNFPT a perdu plus de 70 millions d'€ de recettes depuis la baisse de la cotisation.

Le deuxième point se rapporte aux ordonnances devant être publiées dans un délai de 18 mois suivant la publication de la loi. Les ordonnances porteront notamment sur la formation des cadres A et le financement des établissements publics et services publics de formation avec en filigrane les conclusions de la mission confiée à **M. THIRIEZ**. Le renforcement de la formation des agents moins qualifiés, des agents en situation de handicap, des agents les plus exposés aux risques d'usure professionnelle sera également traité dans ce cadre. Les champs ouverts par l'article 59 de la loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances soulève de multiples questionnements, va-t-on vers

une casse du système de formation professionnelle ?

Les besoins en matière de formation, liés aux transformations du travail, au développement de la digitalisation et de l'intelligence artificielle, se sont considérablement accrus. La remise en cause de la cotisation obligatoire pour son financement ne répond absolument pas aux enjeux identifiés et attestés par les études récentes sur le sujet.

FO n'a eu de cesse de revendiquer le retour au taux de cotisation à 1%, depuis 2015. Force est de constater que le combat continue pour **préserv**er et **dévelop**per le **système de formation** de la fonction publique territoriale.



" Une vigilance s'impose pour ne pas remettre en cause le système de formation professionnel tel qu'il avait été initié par les fondateurs, notamment la gratuité de la formation organisée sur le temps de travail et financée par l'employeur. L'individualisation des droits à la formation, particulièrement avec le compte personnel de formation, illustre la remise en cause de ces principes."

Hélène BROC
Présidente du CNO

Rencontre avec la coordination des employeurs territoriaux

Le 2 octobre dernier, les organisations syndicales du CSFPT étaient invitées à rencontrer la coordination des employeurs.

Cette coordination s'est créée en 2018 suite à la mise en place du Conseil commun de la FPT et a pour vocation à mieux prendre en compte la spécificité de la FPT. Elle est composée des représentants de l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Départements de France (ADF), les régions de France, l'Assemblée des Communautés de France (ADCF), de France Urbaine, de l'Association des Villes de France – APVF* – AMRF**, du CNFPT, de la fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) ainsi que du Collège employeurs du CSFPT.

Pour Force Ouvrière, la délégation était composée de **Dominique REGNIER**, **Johann LAURENCY** et **Laurent MATEU**.

Cette rencontre a permis aux employeurs territoriaux et aux organisations syndicales membres du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale d'avoir des échanges francs et ouverts et de travailler ensemble, à des accords ou des propositions qui seront ensuite présentés au Gouvernement.

Les participants ont fait le constat qu'il était préférable d'être force de proposition en amont des textes réglementaires plutôt que de se voir imposer par le Gouvernement des solutions qui ne feront pas l'unanimité dans les territoires.



Plusieurs thèmes ont été avancés

- La protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) ;
- La santé au travail ;
- L'apprentissage et la formation professionnelle des agents territoriaux ;
- Le protocole d'accord syndical du 10 juillet 2019 ;
- La complémentaire retraite ;
- Le droit syndical et le dialogue social ;
- Le fonds pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- L'opportunité d'un fonds mutualisé lié aux questions de reconversion.

Les points échangés lors de cette première réunion ont porté sur la définition d'un accord portant sur la Protection Sociale Complémentaires (PSC) et la mise en place de l'apprentissage et son financement.

Au-delà de ces deux thèmes prioritaires, il est apparu op-

portun pour la coordination des employeurs territoriaux de relayer dans les territoires et de valoriser le protocole d'accord syndical signé le 10 juillet dernier. La question du dialogue social est cruciale et les employeurs ont un rôle de médiation et de prévention à jouer à l'échelle locale. A ce titre, les participants à la réunion s'accordent sur l'opportunité de réfléchir à la création d'une structure neutre de type « Inspection du travail » dans la mesure où la réforme sur la rupture conventionnelle risque de créer de nombreux contentieux dans les collectivités.

A l'occasion de cette réunion, les employeurs territoriaux et les organisations syndicales du CSFPT ont montré leur **volonté partagée de s'emparer dans la concertation des thèmes urgents pour les agents des collectivités locales, dans le respect des missions institutionnelles de chacun.**

*Association des Petites Villes de France

**Association des Maires Ruraux de France

Congés bonifiés

Agissons ensemble pour gagner sur nos revendications

Emmanuel MACRON et plus largement son gouvernement entendent imposer des reculs significatifs et inacceptables s'agissant des droits des originaires d'Outre-mer.

C'est par modification du décret et sans discussions avec les organisations syndicales qu'ils entendent supprimer le droit aux congés bonifiés. C'est dans ce sens qu'un décret modificatif serait adopté avant la fin de l'année 2019 !

Nos organisations syndicales dénoncent cette politique du fait accompli. Ensemble, elles demandent l'ouverture d'un processus de négociations dont l'objectif est de maintenir et d'améliorer les droits existants.

Dans le cadre des droits statutaires attachés au Statut général des fonctionnaires, nous revendiquons « un droit au retour au pays » pour les originaires de l'Outre-mer, fonctionnaires et salariés de droit privé, des trois versants de la Fonction publique.

Plusieurs leviers doivent être actionnés dans ce sens.

Sans prétendre à l'exhaustivité, nos organisations syndicales revendiquent notamment :

Au titre du droit aux congés bonifiés

L'abrogation de la notion de résidence habituelle, l'octroi du congé à partir de deux critères dans un faisceau d'indices, son extension à tous les originaires de l'Outre-mer quel que soit leur statut, la prise en charge du conjoint et des enfants de parents divorcés ou séparés... Dans le même temps et afin d'assurer l'effectivité de ce droit, des réponses doivent être apportées s'agissant notamment de la majoration Outre-mer, la création de structures d'hébergement et la capacité d'accueil ou encore le règlement du contentieux sur l'indemnité d'éloignement.

Au titre des mesures sociales

Des mécanismes favorisant les mutations des originaires dans leur département, la continuité des prestations d'action sociale lors du séjour en Outre-mer, la création d'un dispositif « obèses de parents proches », la prise en charge des frais

de transport de « retour au pays » dans le cadre de la retraite, la bonification pour « services faits hors d'Europe » doit continuer à être appliquée.

L'urgence, c'est l'ouverture d'un processus de négociations qui passe par le retrait du projet du gouvernement !

L'urgence, c'est la satisfaction des revendications portées pour les originaires d'Outre-mer !

Nous exigeons qu'une délégation soit reçue par les ministères de l'action et des comptes publics et des Outre-mer.

Ensemble, nous pouvons gagner sur nos revendications...

**Jeudi
14 novembre 2019
Journée
de mobilisation
par la grève, dans les
manifestations
et un rassemblement
en Ile-de-France à
10H00, devant les
locaux de Bercy.**

Visite du Président de la République à La Réunion du 25 au 27 Octobre 2019

Lors de la visite du chef de l'État à la Réunion, FO et l'intersyndicale ont décidé de manifester et ont demandé une audience le samedi 26 octobre, restée sans réponse.



La manifestation s'est vue refuser l'accès au jardin de la Préfecture de Saint Denis et les accès routiers étaient tous fermés pour empêcher l'approche du chef-lieu. Ces entraves avaient pour but de diminuer la venue des manifestants.

Même si toutes les conditions n'ont pas été réunies pour une plus forte mobilisation, **le défilé de plus de 500 personnes s'est fait entendre sur les réformes dans la fonction publique, la**

contestation du projet de réforme des retraites, les suppressions de postes dans la FPT, la remise en cause des acquis sociaux et de notre statut.

Lors de sa visite, le Président a, par 2 fois, rencontré le Conseil consultatif citoyen mais a méprisé les organisations syndicales : attitude antidémocratique par la sur-sécurisation (+ de 2000 gendarmes et policiers) lors de son déplacement !

Devant l'interdiction de manifester près de la préfecture, le cortège du matin a été sommé de se diriger vers la gare routière mais les manifestants n'ont pas accepté cet affront et, en accord et sans violence avec les forces de l'ordre, le défilé s'est poursuivi jusqu'au monument aux morts pour des prises de paroles.

La rencontre prévue à 14h avec le chef de l'État n'a pas eu lieu du fait d'une désinformation.

Cette absence totale de dialogue sur la situation des employés territoriaux, majoritairement précaires avec plus de 70% non titulaires et l'aggravation des inégalités sociales, va entraîner inévitablement d'autres mouvements sociaux.



PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Vous avez dit



?

Dans le cadre de nos communications il arrive parfois que nous survolions le thème de l'Europe, et plus particulièrement l'Europe à travers ses services publics.

Il convient de savoir que notre organisation à travers les trois versants de la Fonction Publique est présente au sein d'une instance appelée E.P.S.U. (European Public Service Union) plus familièrement dénommée F.S.E.S.P. (Fédération Syndicale Européenne des Services Publics) avec plus de 8 millions d'adhérents.

Cette fédération est, elle même affiliée à la Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.) et à l'International des Services Publics (I.S.P.).

Elle est composée de 4 secteurs de nos services publics :

- **Le premier intitulé « Health et Social Service »** qui concerne les services de santé et services sociaux ;
- **Le second dénommé « Local et Régional Government »** qui intéresse les collectivités et tous services publics (Mairies, Lander...);
- **Le troisième appelé « National et Européen Administration »** pour la fonction publique d'état ;
- **Et enfin le quatrième secteur qui se nomme « utilities »** et qui gère les secteurs de l'énergie, de l'eau du traitement des déchets.

Ces quatre collèges sont composés d'entités géographiques ; pour Force Ouvrière nous relevons du collège "Benelux" (Belgique, Pays

bas, Luxembourg) et France.

Par ailleurs, **six autres secteurs** représentent les services publics au sein de la F.S.E.S.P., à savoir les collèges :

- **Nordique** (Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Islande) ;
- **Royaume Uni et Irlande** ;
- **Allemagne, Suisse, Autriche** ;
- **Asie Centrale** (Russie, Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan) ;
- **Europe Centrale** (République Tchèque, République Slovaque, Hongrie, Slovénie, Croatie, Macédoine, Serbie, Monténégro et Bosnie-Herzégovine) ;
- **Europe du Nord – Est** (Arménie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Biélorussie, Géorgie, Ukraine) ;
- **Europe du Sud-Est** (Roumanie, Bulgarie, Turquie, Albanie, Azerbaïdjan, Moldavie) ;
- **Méditerranée** (Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Israël, Chypre, Malte).

Cette présentation succincte faite, il convient de porter à votre connaissance que lors du dernier comité exécutif de la FSESP qui s'est tenu à Bruxelles les 5 et 6 Novembre 2019 pour le secteur territorial, les actions et dossiers qui seront étudiés au cours du mandat auront 5 grands thèmes à savoir :

- Moins de privatisation dans



crédit photo : José CAMO

les services publics et remunicipalisation ;

- Transition numérique juste et équilibrée pour un travail décent ;
- Négociation collective et temps de travail ;
- Promotion du dialogue social ;
- Financement du secteur public.

Nous ne manquerons pas de vous faire connaître les décisions issues de ces travaux lors de prochaines brèves sur la FSESP, mais d'ores et déjà pour ceux qui seraient intéressés **vous pouvez retrouver les dossiers concernant la fonction publique territoriale sur :**

<https://www.epsu.org>

SAVOIE

Mobilisation importante dans les EHPAD à l'appel de FO



A l'appel de la Fédération des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE, une journée de grève et mobilisation était organisée le 15 octobre dans tous

les EHPAD du secteur hospitalier et du secteur territorial.

En Savoie, le groupement départemental a organisé des rassemblements dans plus de 10 EHPAD territoriaux pour dénoncer une fois de plus le manque de moyens (financiers et humains) pour assurer une prise en charge de qualité aux résidents et améliorer les conditions de travail.

Une délégation FO a été reçue par l'ARS et le Conseil Départemental (photo ci-contre) afin de dresser le bilan des EHPAD et des soins à domicile et d'affirmer l'urgence d'ouvrir un débat national sur le financement de la dépendance.

L'urgence n'est plus au constat mais à trouver des moyens financiers et humains pour arriver au ratio d'un agent pour un résident dans tous les établissements.

Le rapport EL Khomri sur les métiers du grand âge qui devait être publié ce jour, est reporté à fin octobre.

Mais ce rapport n'apportera rien sur les besoins et le financement de nos EHPAD. Les autorités de tutelle que sont l'ARS et le Conseil Départemental, évoquent le financement d'un 5^{ème} risque - mais le grand âge n'est pas un risque, c'est la finalité biologique de chacun d'entre nous !

Nous demandons à ce que ce soit pris en charge par la branche maladie de la SECUR.

"Et on a fait parler de nous !"

16 | MERCREDI 16 OCTOBRE 2019 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

AIX-LES-BAINS

À l'Ehpad des Grillons, le personnel parle « d'épuisement »

Le personnel de l'Ehpad des Grillons a débrayé hier, sans pénaliser les soins apportés aux 80 résidents. Les salariés, ils sont une cinquantaine, ont ainsi répondu à un mouvement national de revendication. Les délégués des organisations syndicales ont rencontré dans la journée les responsables de l'agence régionale de santé et des représentants du conseil départemental.

Le personnel réclame une revalorisation des salaires, des embauches supplémentaires et souligne « l'épuisement et la souffrance au travail, une situation préjudiciable au confort des personnes âgées, » ont-ils indiqué ses représentants à l'Ehpad des Grillons.

Le personnel des Grillons a débrayé hier. Photo Le DL/M.G.



CHAMBERY/COGNIN

Les personnels des Ehpad mobilisés à l'appel de Force ouvrière

Dans le cadre d'une journée nationale d'action, à l'appel de Force ouvrière, les personnels des Ehpad Les Charmilles et Les Clématis se sont mobilisés ce mardi.

Les personnels de la Fédération FO, exerçant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) Les Charmilles et Les Clématis, se sont rassemblés mardi devant leur établissement.

FO pour le recrutement de personnel

Cette mobilisation avait lieu le jour de la remise du rapport



Le personnel des Clématis, dans le quartier de Blissy, s'est réuni devant l'entrée de leur Ehpad. Photo Le D/LGJ.

sur les métiers du grand âge à la ministre de la Santé. Elle avait pour but de dénoncer l'insuffi-

sance des moyens alloués aux établissements et une pénurie récurrente de personnels, en-

gendrant souvent une dégradation de l'accompagnement, des services et des soins aux rési-

dents. « Pour faire face à cette pénurie de professionnels exerçant parfois 12 heures par jour, mais aussi pour apporter une réponse à une véritable souffrance et à un épuisement dans le travail, à une explosion des arrêts de travail et d'accident de travail... ou encore pour éviter d'avoir recours aux procédures dégradées ne garantissant ni la sécurité, ni la qualité des soins, FO exige le recrutement de personnels supplémentaires tant en Ehpad que pour les soins à domicile, une revalorisation des salaires et des mesures pour améliorer les conditions de travail et d'emploi afin de relancer l'attractivité des métiers », ont annoncé les syndicats.

Guy JACQUEMARD

Résidence Béatrice à Les Echelles



EHPAD à La Motte Servolex



EHPAD La Bailly à La Bathie



À Cognin, « c'est tout le système d'accueil de nos aînés qui est en danger »



À la Résidence autonomie du parc, Force ouvrière a pu compter sur le soutien des familles et des résidents. Photo Le DL/D.U.

À la Résidence autonomie du parc de Cognin, une partie du personnel, mais aussi des familles et des résidents, se sont également réunis ce mardi.

Sur Cognin, il serait question d'une réduction d'effectif en soin. Une pétition, signée par 40 familles de résidents mécontentes, a été remise à Florence Vallin-Balas, la maire (PS) de la commune. L'Édi-

le souligne : « C'est tout le système d'accueil de nos aînés qui est en danger, en tant que responsable d'une telle structure, nous essayons de faire au mieux, de gérer la pénurie, de trouver des solutions... Je suis consciente de la difficulté, on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a. » Elle a conclu : « Nous sommes solidaires de votre démarche. »

Dominique USSEGLIO

Les Floralties à St Genix sur Guiers



LA CHAMBRE

Du personnel en grève à l'Ehpad Bel'Fontaine ce mardi matin

À l'appel du syndicat Force ouvrière, une partie du personnel de l'Ehpad Bel'Fontaine de La Chambre, appuyé par des résidents, a observé un mouvement de grève ce mardi 15 octobre, de 11h à midi. Les manifestants font part de la souffrance et de l'épuisement de l'ensemble du personnel, de l'explosion des arrêts de travail et d'accidents dus à la dégradation des conditions, du nombre d'heures de travail chaque jour, qui excède parfois 12 heures, pour assurer la continuité des soins et du manque de budget pour la formation. Ils réclament le recrutement de 40 000 postes supplémentaires, la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail, une véritable reconnaissance des métiers et une meilleure prise en charge de résidents. C'est dans le calme que s'est déroulé cet arrêt de travail.

Le personnel en grève était accompagné de résidents. Photo Le DL/André BITZ



Les Fontanettes à Chindrieux



Mouvement social historique au Conseil Départemental

Droit d'alerte et de retrait contre le manque de moyens qui entrave leur mission de protection des personnes



Jeudi 10 octobre 2019

Face au mépris de la direction et de l'exécutif, à leur refus de reconnaître la souffrance des agents générée par le travail, une assemblée générale des personnels a rassemblé plus de 500 agents des services de la solidarité du Conseil départemental (maisons de service et services de la solidarité du siège).

Un droit d'alerte à compter de ce jour et un droit de retrait effectif à partir du vendredi 11 au matin ont été déposés.

Vendredi 11 octobre

- 21 Maisons des Solidarités sur 23 étaient fermées suite au droit de retrait des agents.
- Au siège, tous les Agents Territoriaux d'Insertion

(ATI) présents soit 10, étaient en droit de retrait.

- Le service du placement familial était fermé, 20 agents des différents groupements ASE étaient en droit de retrait, ainsi que plusieurs référents jeunesse, ou agents du service accueil collectif PMI.

Ce sont plus de 550 des 1.900 agents départementaux œuvrant dans l'action sociale qui ont fait valoir leur droit de retrait.

Une situation inédite !

L' élu en charge du personnel a finalement rencontré les organisations syndicales dont FO ainsi que des représentants des agents.

Cette réunion a été l'occasion d'aborder l'ensemble des difficultés de manière exhaustive. L' élu a annoncé

que des mesures immédiates et à plus long terme seraient annoncées dès le lendemain.

Une enquête CHSCT a été diligentée le lundi 14 après-midi et le mardi 15 matin, en présence de plusieurs centaines d'agents.

Mardi 15 octobre

Les agents ont reçu un communiqué annonçant une réunion le lendemain 10h.

Un rassemblement a eu lieu le 15 à midi pour affirmer encore plus fort notre détermination et dire STOP ! Pour mettre un terme à un quotidien de travail inacceptable qui épuise les agents, qui les met en danger, et qui laisse de côté les populations que nous nous devons de soutenir !

"Nous demandons des créations de postes ainsi que les remplacements des effectifs absents. Dans certains services plus de la moitié des agents sont absents et non remplacés. Ce sont les salariés présents qui pallient le manque de personnel. Cette situation n'est plus durable"

Un numéro et une cellule de crise ont été mis en place pour tenter de régler les situations les plus urgentes.

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Nouvelle formule du journal des syndicats



Toutes les deux semaines, l'info militante couvre l'actualité politique, économique et sociale en France et dans le monde, et délivre des articles et des informations que vous ne lirez nulle part ailleurs.

Abonnez-vous dès maintenant !

Tarif public : 54 euros par an
Tarif adhérent : 18 euros par an

Service abonnement - L'info militante Confédération de Force Ouvrière
141 avenue du Maine 75680 Paris cedex 14

Manifestation des sapeurs-pompiers professionnels

Le 15 octobre dernier s'est tenue la plus grande manifestation de sapeurs-pompiers professionnels de ces dix dernières années.

Ils ont répondu présents à l'appel des 7 organisations syndicales dont FOSIS fait partie.



Ce sont plus de 10.000 femmes et hommes du feu qui ont défilé de manière pacifique et bon-enfant à Paris, entre République et Nation.

Au son des sirènes et des pétards, agrémenté de nombreux fumigènes multicolores, ils ont honorablement défendu les revendications

légitimes portées par leurs représentants, notamment :

- Une vraie reconnaissance de leur profession à risque par la **revalorisation de la prime de feu** à hauteur de 28%, comme la Police (actuellement à 19% depuis 1991) ;
- La réelle **prise en compte**

des risques liés à la toxicité des fumées et de vraies mesures concrètes face à l'évolution des agressions envers les pompiers ;

- La garantie de la **pérennité de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)** et une amélioration pour les agents de la catégorie active en instituant un **dispositif de portabilité des droits**, en déplaçant les 1 an pour 5 ans et en supprimant les surcotisations ;
- La **révision de l'organisation de la sécurité civile** (organisation, missions, déroulement de carrière...).

Nous ne pouvons que déplorer la volonté du gou-



vernement de discréditer la manifestation en ayant tout organisé pour qu'elle dégénère !

En effet, à l'arrivée, la place de la Nation est entièrement cernée par les forces de l'ordre en tenue de combat empêchant les manifestants de rejoindre leurs bus stationnés derrière le périmètre de sécurité infranchissable établi par la préfecture de Police !

A cela, ajoutons que le Ministre n'a même pas daigné être présent pour recevoir les OS - déléguant cette mission à son Directeur de Cabinet - nous obtenons un mélange détonant de fin de manifestation qui a vu naître des affrontements entre les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers. Fort heureusement l'opinion publique qui connaît bien ses pompiers au quotidien a

transmis des messages de soutien quasi inconditionnels sur l'ensemble des réseaux sociaux.

Les trois prochaines réunions seront cruciales pour la suite qui sera donnée au mouvement des sapeurs-pompiers professionnels, surtout celle du 14 novembre qui va permettre de réunir autour de la table le Ministre de l'Intérieur, les financeurs des SDIS (ADF + AMF + CNSIS)* et les OS afin de discuter de l'évolution de la prime de feu. Nous espérons ne pas assister à une nouvelle partie de ping-pong entre nos décideurs.

En cas d'échec, nous remonterons à Paris pour une nouvelle manifestation d'envergure.

Quoi qu'il en soit, **FOSIS et les sapeurs-pompiers professionnels se mobilise-**

ront le 5 décembre prochain pour lutter contre la réforme des retraites et se joindront à toutes les manifestations qui seront organisées à travers le pays.

**ADF : Association des Départements de France.*

AMF : Association des Maires de France.

CNSIS : Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours.



habitat

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)



Depuis le mois de juin 2019, dernière réunion de la CPPNI des OPH, cette instance a eu quelques difficultés à se réunir.

Cela est dû à un arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris qui dans son jugement du 12 juillet 2019 annule, à la demande des syndicats UNSA et CFE-CGC, la décision fixant la représentation syndicale au sein de la CPPNI.

Pour autant, la branche des OPH n'est évidemment pas remise en cause.

La convention collective nationale des OPH (CCN) reste applicable mais elle se voit paralysée dans son fonctionnement paritaire, avec tous les enjeux que cela représente.

Le processus de négociation au niveau de la branche des OPH est maintenant interrompu dès lors que les organisations syndicales représentatives ne peuvent légalement plus être convoquées sans risquer de rendre la procédure irrégulière.

De plus, et cela a toute son importance dans vos organismes, **aucun accord, négocié au niveau national, ne pourra aboutir puisqu'aucune organisation syndicale ne pourra valablement les signer, faute d'être représentative.**

Dès la connaissance de cette situation, soit le 1^{er} Août 2019, l'Union Nationale a demandé à la Fédération des Offices Publics de l'Habitat de cosigner un courrier à destination de la Direction Générale du Travail afin de lui demander de bien vouloir prendre un arrêté fixant la représentativité des organisations syndicales au sein de la branche des OPH dans les plus brefs délais.

Nous avons également demandé à être reçus avec la Fédération des OPH par la DGT afin de trouver une solution et permettre à notre branche professionnelle d'assurer son fonctionnement paritaire et poursuivre les négociations.

Cette rencontre a eu lieu Le 23 octobre dernier en présence de M. STRUILLLOU, Directeur Général de la DGT et de son équipe, le Président de la Fédération des OPH et son équipe et un représentant syndical des organisations syndicales CFDT, CGT et FO.

Après une présentation de chaque participant, **M. ROGEMONT**, Président de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat, aborde le sujet très concrètement et demande au Directeur de la DGT de trouver une solution suite à ce jugement qui paralyse la branche alors que des thèmes de négociations sont à venir comme la NAO, l'égalité Femmes/Hommes etc.

M. STRUILLLOU regrette ce jugement et comprend l'inquiétude de la branche professionnelle des OPH.

Il informe les participants que le ministère du travail a fait appel de la décision de la CAA de Paris (conseil d'Etat). La DGT est confiante quant à l'issue de cet appel en conseil d'Etat et il pense avoir une réponse courant 1^{er} semestre 2020 au plus tard. Il précise qu'il ne peut pas prendre un arrêté de représentativité au milieu d'un cycle (2013 – 2016). Il craint fort d'être de nouveau attaqué si cet arrêté était pris.

Conscient des négociations à venir, M. STRUILLLOU fait une proposition aux participants à savoir :

L'arrêté du 16 novembre 2018 a fait fusionner les branches professionnelles des OPH avec celle des Coopératives HLM (la Fédération des OPH absorbe celle des COOP). La mesure d'audience du grand champ (OPH + COOP) est connue. Il propose de s'appuyer sur cette mesure qui permettrait de négocier entre partenaires sociaux.

Les organisations syndicales ont souhaité connaître la mesure d'audience du grand champ : CFDT 37,40%, CGT 32,82 %, FO 25,51% et CFE-CGC 4,27%. La CFE-CGC étant représentative dans la branche des Coopératives HLM, serait représentative dans le grand champ (dérogation jusqu'au prochain cycle du fait de la fusion).

Cette proposition convient à la Fédération des OPH et les organisations syndicales, conscientes de la situation, n'ont pas souhaité donner un avis ferme.

FO et la CFDT ont posé la question de la sécurité juridique de cette mesure d'audience notamment en cas de signature d'accord.

M. STRUILLLOU s'appuie sur l'arrêté de fusion des branches OPH et COOP même si ce dernier est actuellement en contentieux en conseil d'Etat.

Il reprend ses propos de début de séance et insiste sur le fait que le ministère du travail ne sortira pas un arrêté de représentativité pour les raisons invoquées. A ce jour, pour la DGT, la solution proposée est la seule issue à une reprise d'activité de la CPPNI de la branche des OPH. Il comprend les positions des OS qui ont besoin d'un temps de réflexion.

Le 29 octobre dernier, une réunion entre les organisations syndicales CFDT, CGT, FO et la Fédération des OPH a eu lieu afin d'échanger sur la proposition de la Direction Générale du Travail.

Après un long débat entre les participants, les organisations syndicales ont donné un avis favorable à la proposition de la DGT, ce qui permettra à la CPPNI de reprendre ses activités.

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des Offices Publics de l'Habitat se réunira le 12 décembre 2019 dans sa nouvelle configuration côté salarié soit : CFDT, CGT, FO et CFE-CGC.

Appel à la mobilisation générale de tous les retraités

La Commission Administrative de la Section Nationale des Retraités des Collectivités locales de la Fédération Nationale des Personnels des Services Publics et de Santé FO s'est réunie le 6 novembre 2019, au siège de la Fédération à PARIS.

Elle a discuté de la situation actuelle exceptionnelle au vu de la volonté du gouvernement et du patronat d'aller jusqu'au bout dans la destruction des conquêtes sociales : Code du Travail, assurance chômage, statut de la fonction publique, privatisations, assurance maladie/hospitalisation, ... retraites.

*Le gouvernement
avance à marche
forcée dans la casse
des droits
collectifs des salariés*

Il veut instaurer un régime universel par points liquidant les régimes particuliers dont la CNRACL et ainsi faire baisser brutalement le montant des pensions.

Face à l'entêtement d'un gouvernement qui continue à opposer la répression aux grèves et aux manifestations, l'appel à la grève illimitée, à partir du 5 décembre dans la RATP, dans les transports, a ouvert une perspective claire et enthousiasmante, qui correspond à l'état d'esprit de tous salariés, chômeurs et des retraités. Comme les récentes grèves à la SNCF, des pompiers et dans les urgences démontrent la volonté des salariés de ne plus accepter ces attaques.

Les salariés ne veulent plus de journées d'action, ils voient dans la perspective d'un appel à la grève interprofessionnelle la possibilité de faire reculer le gouvernement et mettre un coup d'arrêt à la spirale mortifère des contre-réformes.

De même, les retraités ont fait l'expérience que malgré leur importante mobilisation, leurs nombreuses manifestations pourtant dans un cadre intersyndical, le gouvernement reste sourd à leur cri d'angoisse et à leurs revendications.

En effet, ils ont répondu à l'appel des 9 à Paris (5.000 personnes sous la pluie), à Marseille, à Lyon,

Montpellier... à Lille à Ajaccio, à Brest, à Metz ... ; ils se sont rassemblés par dizaines de milliers n'acceptant plus de voir laminer leur pouvoir d'achat, années après années.

Contrairement à ce que le gouvernement voudrait nous faire croire : les retraités actuels seront impactés par la réforme puisqu'il veut diminuer le poids des pensions dans le PIB et puisque la valeur du point baissera au gré des nécessités.

C'est pourquoi la CA de la Section Nationale des Retraités souscrit pleinement aux récentes résolutions unanimes du Comité Confédéral National de notre Confédération, du Comité National de la Fédération des Personnels des Services Publics et de Santé et du Comité Exécutif de l'UCR-FO.

*L'organisation concrète
de la grève et de
la mobilisation
a commencé*

Dans les établissements hospitaliers, les EHPAD, les collectivités territoriales, comme dans toute la fonction publique et le secteur privé.

Les syndicats FO ont commencé à réunir les assemblées générales des personnels, discuter et décider et préparer la grève, dans l'unité partout où cela est possible.



Les appels unitaires à la grève reconductible se multiplient dans de nombreux secteurs. De même, dans les départements, les sections de retraités FO sont dans l'organisation de cette mobilisation.

C'est pourquoi la Section Nationale des Retraités

- Appelle les sections départementales de retraités hospitaliers et territoriaux, aux côtés de leurs Groupements Départementaux et des Unions Départementales, à s'engager de toutes leurs

forces pour aider leurs camarades et les salariés actifs à la préparation des mobilisations et des grèves à compter du 5 décembre prochain pour mettre en échec le projet Macron-Delevoeye.

- Décide de prendre contact avec les Sections nationales de retraités des Fédérations santé des 9 pour, dans le cadre de l'orientation définie par les différentes résolutions de nos instances, contribuer à la mobilisation unitaire, exiger ensemble pour :

- RETRAIT DU PROJET MACRON-DELEVOYE SUR LES RETRAITES
- NON A LA RETRAITE PAR POINTS
- MAINTIEN DE LA CNRACT ET DE TOUS LES RÉGIMES EXISTANTS
- MAINTIEN DU CALCUL SUR LA BASE DE L'INDICE DETENU DEPUIS 6 MOIS
- MAINTIEN DE LA CATEGORIE ACTIVE
- REVALORISATION IMMÉDIATE DES RETRAITES ET PENSIONS
- DES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC

Compte-rendu de la CA

La présence de beaucoup de Camarades ayant exercé des responsabilités importantes au sein de notre Fédération a permis un échange de très bonne facture.

A noter que notre Secrétaire Général **Didier BIRIG** a pu, en fin de réunion, échanger avec les participants venus des différentes régions fédérales.

Il a pu évoquer principalement l'enjeu de la journée du 5 décembre 2019, sans occulter les actions prévues, pour ce mois de novembre, pour les personnels exerçant dans les EHPAD, ainsi qu'au sein des services d'URGENCES HOSPITALIERES sans omettre les problèmes concernant les territoriaux (Sapeurs pompiers professionnels et policiers municipaux notamment).

Les participants avaient auparavant exposé la teneur des actions menées au niveau de leur région (et au niveau départemental).

La qualité des interventions et le climat général relaté par les camarades sont précurseurs de la future mobilisation pour une riposte appropriée en opposition en vue de la réforme annoncée à propos de la retraite « généralisée par points !... »

Malgré tout le « tintamarre » orchestré à propos de cette « réforme », chaque salarié actif (secteur public ou secteur privé) sait par avance que tout le monde sera perdant !...

Même si par roulement de tambour est annoncé qu'il n'y aura plus aucune retraite (avec le dispositif annoncé) inférieure à 1000 € mensuels... FOUTAISE !

Remarque générale :

Bien malin celui ou celle qui pourrait nous confirmer ce que représentera 1000 € dans dix ans !... voir plus !...

Selon les représentants du gouvernement, un régime unique par points sera plus juste et personne (à part quelque correctif à apporter envers certains fonctionnaires) ne sera perdant... LA BELLE ARNAQUE !

Très bonne réunion, vivante et combative avec à la clé un rééquilibrage entre les deux branches (hospitalière et territoriale) de très bonne augure pour les combats et les échéances qui nous attendent !...

Les travaux se sont terminés par l'adoption à l'unanimité d'une motion pour la mobilisation du 5 décembre.

Force Ouvrière en campagne électorale chez OGF

Après avoir été l'un des acteurs majeurs des négociations des accords sur la mise en place du CSE chez OGF (1^{er} opérateur funéraire français), **Bruno GRENIER**, avec le soutien sans faille de son équipe (photos ci-dessous), livre une campagne des plus active à travers la France.



Xavier BOUTET, Bruno GRENIER
Madjid BETTACHE,
Maxime SANROMA

Son objectif

Conforter une place de second syndicat représentatif voire prendre la place de premier !

A la vue de la motivation des militants (tels nos jeunes délégués du personnel d'Auvergne, **Johan DOUSSON** et le nordiste, **Fabian FALCON**), de l'appui des Unions départementales et locales et bien sûr de la Fédération, ce dernier objectif est réaliste.

La stratégie électorale est des plus simple: un syndica-

lisme de terrain s'exprimant plus que jamais à travers un colossal maillage territorial fait par les délégués syndicaux - il faut noter le travail de **Madjid BETTACHE** et **Xavier BOUTET** qui, de façon organisée et méthodique, tournent depuis quatre mois en permanence avec les autres délégués et impulsent une véritable dynamique sur toute la France. L'action permanente de **Frédéric GUALDI** au Comité d'Entreprise reste un atout également décisif.

Le résultat, en plus du soutien actif apporté localement aux délégués du personnel, est un nombre croissant de nouvelles adhésions, notamment chez les cadres, et du ralliement de certains militants de poids d'autres syndicats, notamment celui de notre camarade provençal **Jean-Manuel PASCUAL** (voilà la

preuve, s'il en faut, de la reconnaissance des actions engagées par Force Ouvrière dans cette entreprise !).

Suite au Comité Technique s'étant tenu fin octobre, les listes électorales sont bouclées de façon équilibrée entre les régions. Il faut noter que sur ce sujet, la parité n'a pas posé de difficultés car le syndicat compte dans ses rangs, un nombre conséquent de militantes prêtes à s'engager dans l'aventure du CSE.

Ce mois de décembre sera donc pour FO OGF, une échéance majeure avec comme résultat souhaité et mérité, une belle et juste victoire électorale qui permettrait de mettre Force Ouvrière à la place de 1^{er} syndicat représentatif dans la 1^{ère} entreprise française des métiers du funéraire.





FORMATIONS 2020

**NOUS INVENTONS
ENSEMBLE
VOS SOLUTIONS
FORMATION**

DÉCOUVREZ NOTRE
NOUVELLE OFFRE DE FORMATION
SUR **WWW.CNFPT.FR**



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Communiqué

Baromètre de l'action sociale : les décideurs plébiscitent le CNAS



Le CNAS, premier organisme d'action sociale de France en faveur des personnels territoriaux, est l'opérateur le plus apprécié des décideurs. C'est ce qui ressort du Baromètre de l'action sociale dans les collectivités locales*, publié dans La Gazette du 17 juin 2019.

Une gestion appréciée

94 % des responsables de l'action sociale - élus et agents - portent un jugement positif sur la gestion de l'action sociale par le CNAS (dont 1 sur 4 très positif).

L'enquête met en relief la réactivité des services du CNAS (97 %) et la communication (84 %), le suivi de l'utilisation des prestations par les agents (77 %) et le reversement équitable des prestations (76 %).

Des demandes d'aides en hausse

43 % des décideurs constatent une hausse des demandes d'aides financières ces cinq dernières années, signe d'un besoin croissant auquel le CNAS répond.

Certaines de ses aides, en effet, ont connu une augmentation marquante en 2018 :

- l'accueil de loisirs (+ 9 %),
- le départ à la retraite (+ 7 %),
- les études supérieures (+ 6 %),
- le handicap (+ 5 %).

Extrait du Baromètre 2019 de l'action sociale

Gestion de l'action sociale par le CNAS

Satisfaction globale



Réactivité



Communication



Suivi de l'utilisation des prestations



Reversement équitable des prestations



Rencontre avec des responsables de l'action sociale en collectivités.



© CNAS

* Étude quantitative en ligne réalisée du 4 au 29 mars 2019 auprès de 273 responsables de l'action sociale dans les collectivités. Enquête menée par Infopro Digital Études pour La Gazette.

LE CNAS, C'EST :



20 000

STRUCTURES ADHÉRENTES



770 000

BÉNÉFICIAIRES

2,5 MILLIONS

D'AYANTS DROIT



136 MILLIONS

DE PRESTATIONS
DISTRIBUÉES EN 2018



94

DÉLÉGATIONS
DÉPARTEMENTALES



94%

DE DÉCIDEURS SATISFAITS
(Baromètre de l'action sociale 2019)

7

ANTENNES RÉGIONALES
À L'ÉCOUTE DES COLLECTIVITÉS

VOTRE ACTION SOCIALE
DANS LE DÉTAIL
SUR CNAS.FR



Pour les acteurs du service public local

